

Objet : chasse de la tourterelle de bois

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément aux arrêtés ministériels des 27 et 28 août 2020, la chasse de la tourterelle des bois est autorisée dans la limite d'un quota national fixé à 17 460 oiseaux pour cette saison 2020/21, mais elle est assortie de deux obligations :

1. L'ENREGISTREMENT EN TEMPS REEL DES PRELEVEMENTS

- a. Avec un téléphone mobile : tout chasseur ayant prélevé une tourterelle des bois l'enregistre en temps réel, dès qu'il est en possession de l'oiseau capturé, sur l'application mobile « ChassAdapt ».
- b. Sans téléphone mobile : il est mis en place un dispositif alternatif de déclaration se déclinant en trois étapes qu'il est impératif de suivre :
 - Apposer une languette numérotée sur la patte de l'oiseau prélevé (cf. modèle joint) ;
 - Inscrire le prélèvement sur un carnet de prélèvement (cf. modèle joint) ;
 - Se rendre à la Fédération des Chasseurs du lieu de prélèvement dans un délai de 24h suivant le prélèvement (jour ouvrable) pour procéder à l'enregistrement des données sur « ChassAdapt ».

2. LA COLLECTE DES AILES

Cette année, la Fédération Nationale des Chasseurs collectera les ailes de 2 façons :

- a. Un échantillonnage aléatoire des déclarations de prélèvements sur « ChassAdapt » sera fait et le chasseur sélectionné recevra un SMS lui demandant de prendre une photo avec son téléphone portable d'une aile de l'oiseau prélevé. Le message expliquera au chasseur comment prendre la photo grâce à « ChassAdapt » (directement sur l'oiseau ou aile coupée).
- b. Une collecte d'ailes « physiques » comme l'année dernière selon la démarche suivante :
 - Couper l'aile droite (à défaut la gauche si la droite est abîmée) à ras du corps.
 - Mettre l'aile dans une enveloppe mentionnant la date, la commune et le département de prélèvement.
 - Placer l'enveloppe au congélateur dans les 24h suivant le tir.
 - Transmettre les enveloppes à la Fédération avant le 10 mars 2021.

Une lecture des ailes sera effectuée par le service technique de la Fédération et les résultats seront transmis avant le 30 avril 2021 à la Fédération Nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations cordiales et dévouées.

Le Président,



Dominique BUSSON

Modèle de languette de pré-marquage :

Numéro du département : 63 LANGUETTE 1	Numéro du département : 63 LANGUETTE 2
Numéro du département : 63 LANGUETTE 3	Numéro du département : 63 LANGUETTE 4
Numéro du département : 63 LANGUETTE 5	Numéro du département : 63 LANGUETTE 6
Numéro du département : 63 LANGUETTE 7	Numéro du département : 63 LANGUETTE 8
Numéro du département : 63 LANGUETTE 9	Numéro du département : 63 LANGUETTE 10
Numéro du département : 63 LANGUETTE 11	Numéro du département : 63 LANGUETTE 12
Numéro du département : 63 LANGUETTE 13	Numéro du département : 63 LANGUETTE 14
Numéro du département : 63 LANGUETTE 15	Numéro du département : 63 LANGUETTE 16
Numéro du département : 63 LANGUETTE 17	Numéro du département : 63 LANGUETTE 18
Numéro du département : 63 LANGUETTE 19	Numéro du département : 63 LANGUETTE 20

Modèle de carnet de prélèvement :

FDC.....



**Déclaration des Prélèvements de
Tourterelle des bois
Saison 2020 -2021**

NOM

PRENOM

Numéro de
Validation du permis
de chasser (14
chiffres)

Numéro de la languette	Date du prélèvement			Département de prélèvement
	JOUR	MOIS	ANNEE	
1			2 0	
2			2 0	
3			2 0	
4			2 0	
5			2 0	
6			2 0	
7			2 0	
8			2 0	
9			2 0	
10			2 0	
11			2 0	
12			2 0	
13			2 0	
14			2 0	
15			2 0	
16			2 0	⋮
17			2 0	⋮
18			2 0	
19			2 0	⋮
20			2 0	